

## Guide relatif à l'inscription et admission à l'examen fédéral final (modules de processus – brevet)

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne sur le site [www.educationatinsurance.ch](http://www.educationatinsurance.ch). L'inscription n'est valable que lorsque tous les documents exigés selon le règlement d'examen en vigueur à ce moment (ch. 3.2) auront été envoyés et que le paiement de la taxe d'examen aura été effectué.

**Les documents exigés doivent parvenir à: AFA, Case postale, 3001 Berne ou par E-mail à [hbb@vbv-afa.ch](mailto:hbb@vbv-afa.ch)**

Après vérification du dossier envoyé, est délivrée une confirmation écrite d'admission à l'examen fédéral final, conformément au règlement en vigueur à ce moment (ch. 3.34).

### Conditions pour l'admission à l'examen fédéral final

Selon règlement 2008

Outre l'inscription en ligne sur le site [www.educationatinsurance.ch](http://www.educationatinsurance.ch) les documents suivants doivent parvenir à l'AFA:

- a) une copie de l'attestation de la formation de base (Certificat fédéral de capacité, Maturité, Diplôme d'une Ecole de commerce, etc.)
- b) une attestation des connaissances de base en assurance requises (Certificat fédéral de capacité d'employé/e de commerce, branche assurance comme assurance privée, assurance maladie ou assurances sociales, ou achèvement Assistant/e d'assurance AFA ou examen écrit d'intermédiaire d'assurance AFA réussi ou bien conseiller financier diplômé IAF)
- c) une attestation de certificats de travail et/ou confirmations de travail prouvant la pratique professionnelle requise (p.ex. 2 ans de pratique étant en possession d'un certificat fédéral d'employé de commerce, branche assurance, ou Assistant/-e d'assurance AFA). Des activités à temps partiel de 50% et plus comptent pour plein temps.
- d) les copies des certificats des examens de modules et/ou
- e) équivalences
- f) une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo
- g) une copie de la quittance du paiement de la taxe d'examen de CHF 850.--

### Seulement pour indépendants

- h) au lieu du point c) une déclaration personnelle écrite et deux références sont nécessaires

En remettant son inscription, le candidat reconnaît les termes du règlement et des directives l'accompagnant pour l'obtention du brevet fédéral de spécialiste en assurance.

### Taxe d'examen

La taxe pour l'inscription et admission à l'examen fédéral final s'élève à CHF 850.-. La taxe d'examen est à verser sur le compte postale :

Berufsbildungsverband der Versicherungswirtschaft (VBV), Laupenstrasse 10, 3000 Bern, cp 30-28030-9, IBAN: CH82 0900 0000 3002 8030 9, une copie de la quittance confirmant le versement de la taxe d'examen est à joindre à la l'inscription. Sans paiement de la taxe d'examen à temps, l'inscription n'est pas valable.

